

Procès-verbal de division et de bornage

L'An Mil Neuf Cent Nonante-Neuf, le 24 mars.

Je soussigné Jacques HERALY, Géomètre-Expert-Immobilier légalement admis et assermenté auprès du Tribunal de 1ère Instance séant à Nivelles et domicilié 250, route de Lasne.

Agissant à la requête de [REDACTED], [REDACTED] de Printemps, 24 à 1380 Ohain.

Avoir procédé à la division et au bornage des parcelles cadastrées section A numéro et 370l à Lasne 4ème division (Ohain).

Etant en possession d'un plan de mesurage et de bornage du géomètre Gaston MICHE date du 05-05-1977 et après avoir effectué les recherches d'usage j'ai retrouvé des anciennes (BA) aux points 1, 2, 5, 7, 8 et 9 du plan ci-contre. Ensuite, conformément des requérants sus-mentionnés j'ai placé des bornes nouvelles (BN), de type FENO, au

La Borne Ancienne au point 9 est une borne de délimitation du domaine public. Les requérants m'ont dispensé d'effectuer les recherches concernant la limite à front de la Rue du P. Ils souhaitent se conformer au plan de Gaston MICHEL sus-mentionné.

Sous réserve de ce qui précède,

Le lot 1, comprenant la parcelle 370k et la partie de parcelle 370l, est délimité par les points 3, 4, 1, est figuré sous teinte jaune au plan ci-contre et contient en superficie :
-----NEUF ares QUARANTE-QUATRE centiares-----

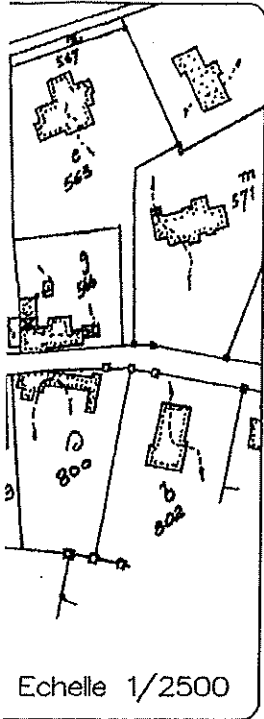
Le lot 2, comprenant la parcelle 370h et la partie de parcelle 370l, est délimité par les points 5, 6, 7, 3, est figuré sous teinte bleu au plan ci-contre et contient en superficie :
-----DIX ares SEPTANTE-DEUX centiares-----

En foi de quoi, j'ai dressé le présent Procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit. Pour qui il appartiendra, lequel sera annexé à l'acte de vente du lot 2.

'NE VARETUR' [REDACTED]

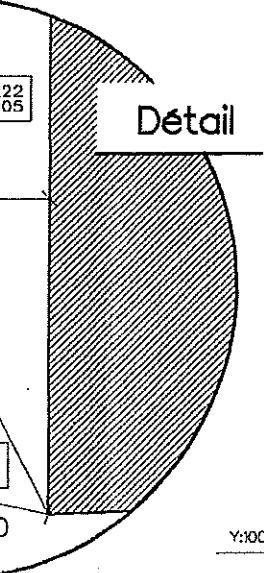
Les requérants ainsi que les propriétaires soussignés marquent leur accord sur la limite des servitudes de vue droite nonobstant tout autre plan ou convention qui serait découvert. Les parties marquent également leur accord sur la plantation d'une haie de 2.50 m de large sur le lot 1 entre les points 1 et 4 à 0.50 m de la limite.

[REDACTED SIGNATURES]



Echelle 1/2500

ou 564v
hauteur par rapport au sol
2.12
141
2.37
141
1.30
120
1.92
2.08
161



Détail

30

Plan et Procès-verbal de DIVISION et de BORNAGE

Province du Brabant Wallon
Commune de Lasne

Parcelles cadastrées :

Section A
Numéros 370h, 370k et 370l
A Lasne 4ème division (Ohain)

Propriétaires :

Nom [REDACTED]
Adresse [REDACTED]
1380 - Ohain

Echelles : 1/500, 1/2500

Dossier : 1646/98

Plan No 1

Dressé le 24-03-1999

Winstar

Levé le 29-12-1998

Modifications

A
B
C
int

Dre: J

E A

Rou
B-
Cou

Tel
Fax

[REDACTED]

[REDACTED]

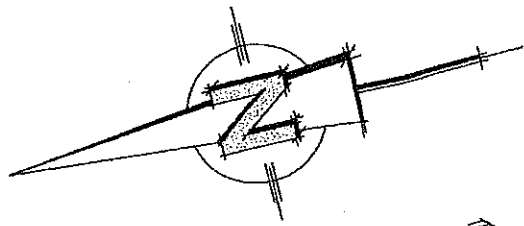
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

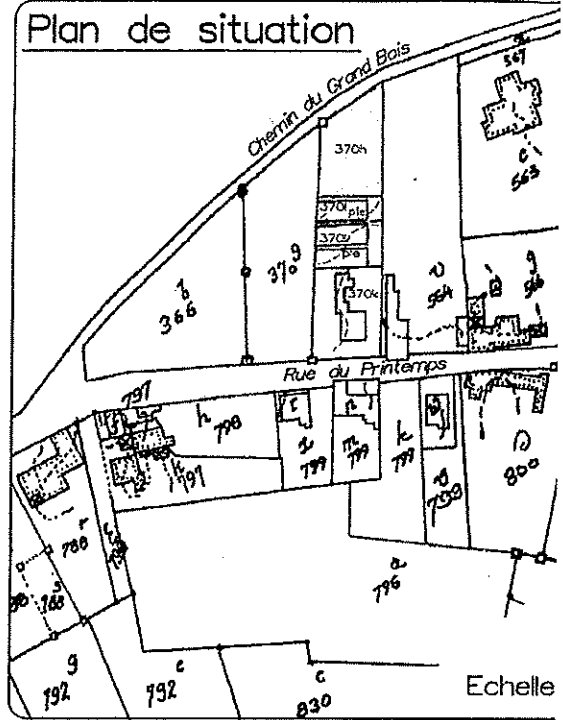
[REDACTED]



Y:100

000X

Plan de situation



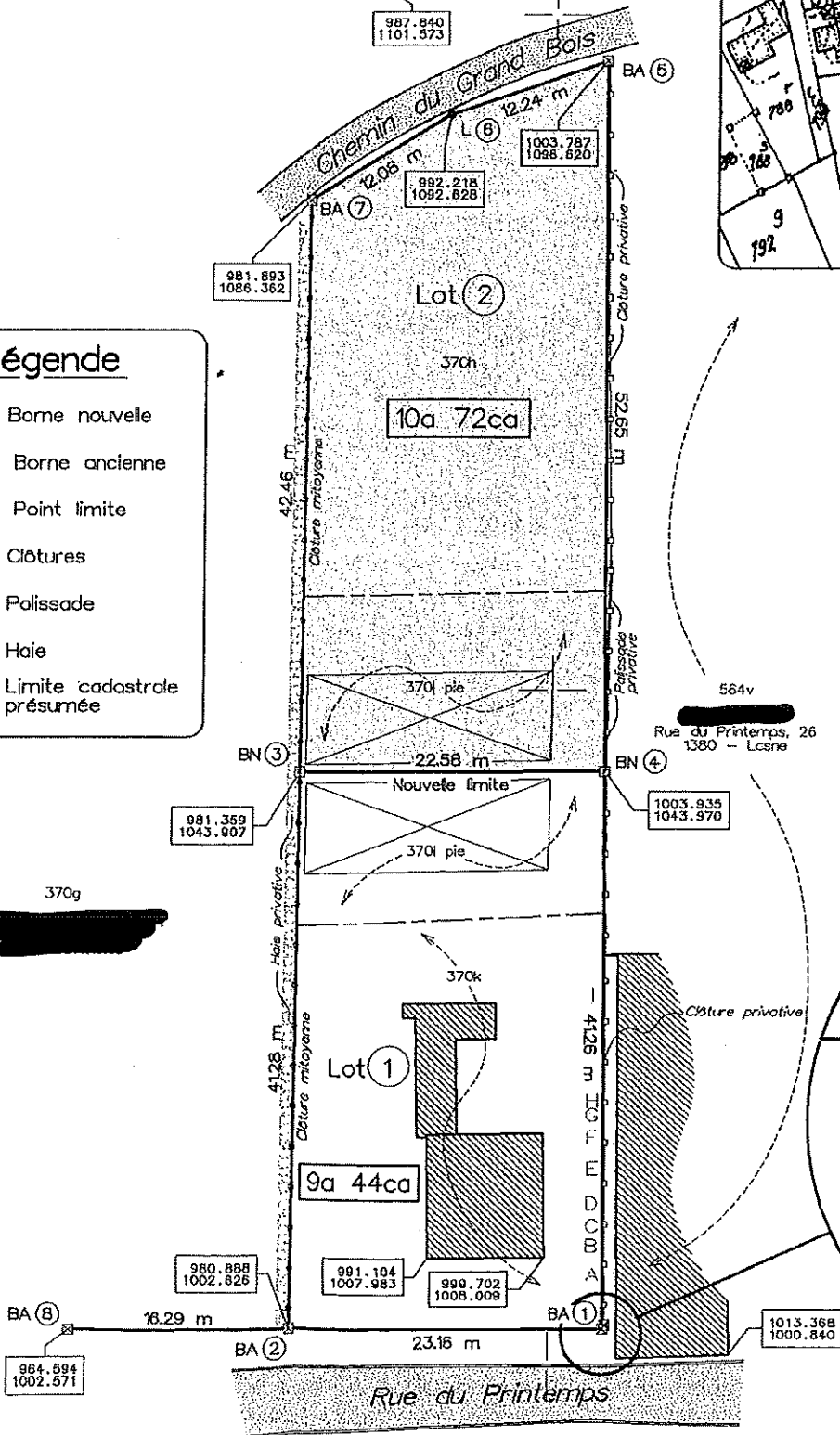
Echelle

Légende

- Borne nouvelle
- Borne ancienne
- Point limite
- Clôtures
- Polissade
- Haie
- Limite cadastrale présumée

Servitudes de vue au profit de la parcelle 564v

Ouverture	largeur	hauteur	hauteur par rapport au sol
A	0,62	0,68	2,12
B	1,28	0,80	1,41
C	0,30	1,27	2,37
D	1,10	1,12	1,41
E	1,07	1,15	1,30
F	1,06	1,23	1,20
G	0,49	0,42	1,92
H	0,10	0,22	2,08
I	1,22	0,42	1,61



Y:1000

000

000

Echelle 1/50

[REDACTED]

[REDACTED]